

4. Dans l'esprit des décisions adoptées durant la Conférence d'examen et de prorogation du Traité de Non-Prolifération de New York en mai 1995 , et notamment de la Décision relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, nous intensifierons notre coopération dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires en favorisant notamment l'adhésion universelle au TNP, en agissant énergiquement pour renforcer le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et en mettant en œuvre des mesures efficaces et responsables de contrôle des exportations. Nous publions un communiqué séparé sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous réitérons notre attachement à l'ouverture immédiate et à la conclusion rapide de négociations sur une convention non-discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

### **Sûreté nucléaire**

5. Reconnaissant que la responsabilité de la sûreté nucléaire incombe en premier lieu aux gouvernements, nous jugeons essentiel de continuer à améliorer la coopération internationale afin de promouvoir un haut niveau de sûreté nucléaire dans le monde entier.

### **Sûreté des réacteurs nucléaires civils**

6. La sûreté nucléaire doit passer avant toute autre considération. Nous réaffirmons notre attachement au niveau de sûreté le plus élevé défini par la communauté internationale concernant l'implantation, la conception, la construction, l'exploitation et le contrôle des installations électro-nucléaires.

7. A cette fin, il est essentiel de promouvoir une véritable culture de sûreté nucléaire dans chaque pays possédant des installations nucléaires.

8. Une sûreté nucléaire durable requiert également un environnement économique et juridique favorable dans lequel les exploitants comme les autorités de sûreté nationales assument pleinement et en toute indépendance leurs responsabilités.

9. La sûreté nucléaire peut également être améliorée par une plus grande transparence internationale concernant les activités liées à l'énergie nucléaire, en particulier par l'examen critique par les pairs. En conséquence, les réacteurs existants